



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraisant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date, R 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. Rows for Oct 18, 19, and 20.

Cahors, le 20 Octobre 1869

BULLETIN

Le Journal officiel publie une longue note au sujet des événements d'Aubin. D'après cette relation, la grève seule et non pas les actes d'indécence...

Nous publions mercredi prochain, la note gouvernementale. On persiste, dit le Constitutionnel, à répandre le bruit d'une très-prochaine modification ministérielle...

Une dépêche de Russie annonce que le Czar partira de Livadia, le 19 octobre. Le projet de M. Walojeff, relatif à une modification de la loi sur la presse, a été rayé par le ministre de l'intérieur...

Un télégramme de Madrid annonce que les insurgés de Valence se sont rendus à discrétion après quelques heures de combat. Les troupes occupent la ville.

Les séances des Cortès sont suspendues; on n'indique pas la date de leur reprise. La commission de la Constitution s'est réunie samedi dernier pour s'occuper de la loi relative à l'élection du monarque.

La reine Isabelle se disposerait, à ce qu'on assure, à partir prochainement pour Rome où elle se fixerait d'une manière définitive.

Un journal de Florence annonce le départ du général Menabrea pour Turin; le général serait allé conférer avec le roi au sujet d'importantes résolutions prises par le conseil des ministres.

Une dépêche de New-York signale la publication d'une lettre écrite par le président Grant à l'éditeur du New-York Ledger, pour démentir le bruit suivant lequel il aurait été mêlé à la panique de l'or.

Pour le bulletin politique: A. Laytou.

On lit dans le Constitutionnel du 15: Pour la deuxième fois en moins de quatre mois le sang a dû couler pour que force restât à la loi. Les journaux irréconciliables, fidèles à leur rôle de passion et de colère, au lieu de calmer les ouvriers révoltés, insultent l'armée qui a fait son devoir. — Le rédacteur en chef du Réveil se distingue entre tous par la violence et l'injustice de ses attaques. Dans son article de lundi, intitulé: « Toujours les Chas-

septs » il nous prouve une fois de plus qu'il n'a rien oublié et que les dures leçons de l'expérience lui ont été stériles. Il traite de bourreaux les soldats légalement requis pour rétablir l'ordre violemment troublé, et qualifie de fanatisme d'obéissance passive leur admirable dévouement à la discipline militaire. Enfin, après avoir fait allusion à une lutte dans Paris, lutte que lui et ses coreligionnaires politiques appellent de tous leurs vœux, il termine sa diatribe par cette phrase comminatoire: « Plus il y aurait de victimes, plus il y aurait de vengeurs et l'armée disparaîtrait bientôt sous les efforts d'un million d'hommes qui sauraient protéger leur vie et celle de leurs familles envers et contre tous. » — Nous le demandons; est-il possible d'écrire d'une façon plus dénuée de sens? Heureusement que les irréconciliables les plus farouches sont fixés sur le million d'hommes qui doivent prochainement écraser l'armée et, qu'au moment de l'action le sentiment de leur isolement et de leur impuissance, les fait réfléchir et reculer, ce dont nous les félicitons. — L'armée dédaigne leurs injures et méprise leurs menaces. Dévouée aux institutions que la France s'est librement données, elle saura les protéger et les défendre sans forfanterie comme sans faiblesse. Sous le régime du suffrage universel l'insurrection est un crime, et nous avons le ferme espoir que les ouvriers, mieux éclairés sur leurs intérêts, sauront se soustraire aux funestes conseils d'une presse malsaine et demander, par les voies légales, le redressement de griefs dont nous n'avons pas à apprécier ici la valeur. — Nous sommes tous égaux devant la loi; sachons donc nous y soumettre et rappelons-nous que le devoir d'un gouvernement est de le faire respecter. La persuasion est préférable à la violence; et c'est pour éviter une effusion de sang toujours regrettable que nous adjurons la presse radicale de renoncer à des excitations coupables qui effraient les gens paisibles et ne peuvent que faire ajourner la liberté.

Pour extrait: A. Laytou.

Protestation

DES DÉPUTÉS DE LA GAUCHE

Aujourd'hui, à 3 heures, les députés de la gauche réunis chez M. Jules Favre, ont délibéré et signé le manifeste suivant:

« A nos concitoyens, « On nous demande si nous nous rendrons à la Chambre le 26 octobre, « Nous ne le ferons pas, et voici nos raisons. En nous rendant à la Chambre, nous provoquerions nécessairement une manifestation dont personne ne peut, dans l'état actuel des choses, régler la marche et la portée. « Or, nous n'avons pas le droit de livrer au hasard le sort de la liberté renaissante. « Quand une grande révolution, une révolution pacifique est commencée, quand on en aperçoit plus clairement de jour en jour le dénouement inévitable, il serait impolitique de fournir au pouvoir un prétexte quelconque de se retremper dans une émeute.

« Si le gouvernement foule aux pieds les règles constitutionnelles qu'il s'est lui-même tracées, la démocratie n'a, pour le moment, qu'une chose à faire, c'est d'en prendre acte: cette constitution que le pouvoir se plaît à défaire de ses propres mains, nous l'avons subie, et ce n'est pas à nous de la restaurer en la défendant.

« Dans cette situation nous avons résolu d'attendre l'ouverture effective de la session prochaine.

« Alors nous demanderons compte au

pouvoir de la nouvelle injure faite à la nation.

« Alors nous montrerons par l'épreuve même qui se fait depuis trois mois que le pouvoir personnel, tout en feignant de s'effacer devant la réprobation publique, n'a pas cessé d'agir et de parler en maître.

« Alors enfin nous poursuivrons sur le terrain du suffrage universel et de la souveraineté nationale, le seul qui subsiste désormais, l'œuvre de revendication démocratique et radicale dont le peuple a remis le drapeau dans nos mains.

« MM. Bancel, Bethmon, Desseaux, Dorian, Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta, Garnier-Pagès, Guyot-Montpayroux, Grévy, de Journécel, Larrieu, Lecesne, Magnin, Ordinaire, E. Pelletan, E. Picard, Jules Simon, Tachard. »

Le manifeste des députés de la gauche, connu dès hier au soir dans Paris, est accueilli assez indifféremment. C'est une pièce mélancolique. Le groupe opposant se prononce d'abord contre toute manifestation le 26 octobre. On le savait. Puis il s'engage, le 29 novembre venu, à « poursuivre l'œuvre de revendication démocratique et radicale dont le peuple a remis le drapeau dans les mains de ses élus. »

Nous n'y verrions pas d'inconvénient s'il n'était à craindre que la gauche ne fit perdre à la Chambre, au pays, à elle-même un temps qui pourrait être mieux employé qu'à de nouvelles chamailleries. Il y a une « revendication démocratique » pour laquelle tous les gens de cœur sont d'accord: c'est la recherche et la pratique des améliorations populaires. Si nous avions un conseil à donner aux signataires du manifeste, nous leur dirions que c'est là ce qui importe. Entretien l'antagonisme, pousser aux disputes, troubler les esprits, entraver les affaires, mauvaise besogne, et pas démocratique du tout.

Le secrétaire de la rédaction: LOUIS LAYTOU.

Nouvelles du jour

OBSEQUES DE M. SAINTE-BEUVE

Les choses se sont passées, au cimetière Montparnasse, conformément aux volontés exprimées par M. Sainte-Beuve et dont l'accomplissement avait été confié à ses exécuteurs testamentaires. A dix heures précises, le corbillard se dirigeait de la maison mortuaire, rue Montparnasse, vers le champ-du-repos, précédé d'un commissaire, et sans être accompagné d'aucun membre du clergé. Un immense cortège de citoyens appartenant à toutes les classes de la société et au sein duquel on pouvait remarquer un grand nombre de notabilités politiques, artistiques et littéraires, a escorté silencieusement vers sa dernière demeure, l'illustre écrivain. Aucun discours n'a été prononcé sur la tombe de M. Sainte-Beuve, située à quelques pas seulement de celle de M. Dornès, le représentant du peuple, et, à dix heures et demie, la foule, toujours calme et silencieuse, se dispersa. Pas un cri, pas le moindre désordre, et si quelques sergent de ville avaient pris position sur certains points, cette mesure n'a été, du commencement à la fin de cette triste et imposante cérémonie, qu'une mesure de précaution.

Un duel a eu lieu, jeudi, sur une île voisine au pont de Kehl, entre le prince de Metternich et M. le comte de Beaumont. L'arme adoptée était le sabre. Le prince de Metternich a eu le bras droit traversé de part en part avec rupture artérielle. Le

Bulletin Agricole

A la Saint-Denis. Bonne sèmerie.

Dit le proverbe rustique. Si la rime n'est pas riche, le conseil est judicieux. Or la pratique partout, grâce à un regain d'été qui n'est pas moins favorable aux cultivateurs qu'aux touristes. Dans certains cantons, il y a déjà des seigles levés. Les froments vont avoir leur tour. C'est un avantage important que cette précocité végétative. La germination qui se fait aux abords de l'hiver expose le plant à des secousses désagréables. Les éclaircies printanières n'ont souvent pas d'autre raison.

Cet état de culture, et aussi les apports plus nombreux de denrées sur les places, voilà l'explication de la baisse persistante et générale. Elle semble toutefois, dans plusieurs régions, éprouver un temps d'arrêt. L'aggrégation de la baisse n'a, en effet, pas plus de motif sérieux que l'accentuation de la hausse. La récolte de 1869 est suffisante, rien de plus.

A l'égard des vendanges, il n'y a que refrain joyeux. Plus de fruit qu'on ne pensait, et qualité supérieure. Malgré cela, des prix raides, tant à Paris que sur les lieux de production. L'explication est simple: le nouveau on ne tient pas à le vendre; le vieux il commence à n'être plus abondant.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows for 21, 22, and 23 October.

N. L. ... le 5, à 2 h. 30 du soir. P. Q. ... le 12, à 10 h du matin. P. L. ... le 20, à 7 du soir. D. Q. ... le 28, à 8 h 44 du matin.

Par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 1869, M. Laurent Fieuzal, propriétaire, conseiller municipal, a été nommé maire de la commune d'Albas, en remplacement de M. Bonamie, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 1869, M. Jean Pécal, propriétaire, conseiller municipal, a été nommé adjoint au maire d'Albas, en remplacement de M. Bousquet, démissionnaire.

Par décision de Monseigneur: M. l'abbé Pagès a été nommé vicaire de Notre-Dame-la-Flourie, à Figeac.

Puy-Evêque, le 18 octobre 1869.

Cher Monsieur Laytou,

Je viens de lire dans les journaux la nouvelle de la mort inopinée de M. de Sainte-Beuve et les réflexions qu'elle inspire à certains d'entr'eux. Je crois qu'il reste quelque chose à dire sur le compte de cet homme diversement célèbre, et je viens prendre date à cet effet, en vous demandant l'hospitalité, toujours un peu large de vos colonnes, pour une étude morale et littéraire à laquelle je vais consacrer quelques jours de loisir. Je pourrai vous envoyer mon premier article pour samedi. J'ai besoin au préalable de relire plusieurs pages des poésies de Joseph Delorme, de l'Histoire de Port-Royal, des grandes études sur Virgile, sur Chateaubriand et son

Bulletin Vinicole

Les vendanges sont terminées ou peu s'en faut, dans le Bordelais, et quoique les vigneronnes soient généralement satisfaits de la récolte, tant au point de vue de la quantité qu'au point de vue de la qualité; ils maintiennent leur prix pour les vins de 1868. C'est dire que les affaires ne sont pas précisément très-faciles à conclure.

Les vins rouges des Charentes, 1869, sont offerts sur la place de Bordeaux à 170 fr. le tonneau sans logement, les vins blancs à 110 fr., les vins rouges du Lot à 160 fr.

Dans l'Hérault, les transactions restent assez actives; elles portent presque toutes sur les vins de la récolte nouvelle que les producteurs ne peuvent loger, sur les excédants, comme on le désigne dans le Languedoc.

Dans le Gard, les affaires sont loin d'être aussi nombreuses que dans l'Hérault.

D'après une correspondance du Courrier de Narbonne, les négociants du Bordelais et des autres grands centres de consommation parcourent les campagnes et ont déjà pu apprécier le mérite des vins de l'Aude. Les premiers crus et les beaux Narbonne seront, dit-on, recherchés cette année; les vins de plaine auront besoin d'être remontés par les demi-Roussillons que produisent les Fitou, les Mirepisset, les Argeliers, et nul doute que les bons de Narbonne ne s'achètent au prix de l'année dernière.

groupe, de feuilleter surtout les *Portraits* et les *Lundis*. Je voudrais, à mon tour peindre avec quelque fidélité ce peintre incomparable, montrer sous leur meilleur côté, sous leur plus durable aspect ce merveilleux talent, ce caractère onduoyant et divers, suivant l'expression souvent redite de Montaigne avec lequel il me sera facile d'établir sa proche parenté d'esprit et d'influence, tout en regrettant amèrement leurs divergences profondes et surtout celle de leur fin.

Mais ce n'est pas le Sainte-Beuve de la dernière heure et des dernières années qui compte pour l'histoire et pour les lettres; ce n'est pas l'éminent de tant de beaux génies dévoyés jusqu'à l'invraisemblance de la palinodie et de l'aberration, ce n'est pas le sénateur courtois d'un prince et flateur des écoles, le porte drapeau de l'athéisme, le janséniste converti en évêque de la libre pensée et affectant jusqu'à la fin sa nouvelle contenance de *Solidaire*, que je me propose d'étudier. Celui-là n'est pas le vrai Sainte-Beuve: c'est une sorte de personnage de convention, un poseur inattendu de popularisme et d'incrédulité. Malheureusement il n'a que trop existé, pour sa gloire, et frappé comme tant d'autres impies récents et célébrés d'un mystérieux arrêt de mort, il n'a que trop survécu à lui-même, c'est-à-dire à cet autre Sainte-Beuve qui fut pendant trente ans l'une des admirations d'un public d'élite, le causeur favori des esprits réfléchis et délicats, le critique habile et supérieur des produits de l'imagination et de la pensée contemporaines. Comment s'expliquer que tant de science, tant de finesse, tant de mesure et de sensibilité natives, livrées on ne sait à quelle morbide influence, aient abouti d'abord aux plus tristes capitulations de conscience, puis à un parti-pris de dénigrement anti-chrétien, finalement à la plus grossière profession de foi matérialiste.

Sans voiler le sentiment pénible que bien des âmes honnêtes ont éprouvé devant cette contagion nouvelle de l'erreur qui semble ne devoir épargner aucune grande intelligence, je m'efforcerai d'être juste, et de garder, même dans l'affliction, le ton convenable et la limite exacte envers la mémoire de celui qui fut si souvent le parfait modèle.

En reprenant avec vos lecteurs, mes compatriotes, le cours d'anciens entretiens religieux et littéraires, j'espère que ma bonne foi me vaudra de leur part quelque indulgence, et j'oserai comme par le passé ne rien sacrifier de mes convictions, tout en respectant celles des autres.

Agréer, etc.

Ch. DELONCLE.

SUITE DES

RÉPONSES AUX ATTAQUES DE M. LE B^{on} DUFOUR

Lettre de M. E. Gary

Souillac, ce 17 octobre.

Monsieur,

En présence de l'espèce de mise en demeure que M. Dufour adresse par la voie de votre journal, à l'auteur du compte-rendu que vous voulûtes bien publier, il y a environ quatre mois sur la rentrée de M. Baptiste Gardarein à Souillac et sur la réception qu'il lui fut faite, je ne saurais hésiter plus longtemps à lever le voile de l'incognito dont j'avais cru devoir me couvrir aux yeux du public et à revendiquer hautement la paternité du récit en question. Si par un sentiment de délicatesse, que la malveillance seule pouvait méconnaître et dénaturer, je n'ai pas jugé convenable de laisser mettre mon nom au bas de cet article, je n'en maintiens pas moins rigoureusement, l'exactitude des faits et des impressions qui y sont relatées. Je déclare donc que je n'ai rien à retrancher et que, loin d'avoir rien exagéré, je serais resté plutôt au-dessous de la vérité. J'en atteste sur l'honneur les nombreux témoins qui ont acclamé M. Baptiste Gardarein à sa rentrée et au banquet qui lui fut spontanément offert quelques jours après.

A leur tour, que les collaborateurs anonymes que l'opinion publique prête à M. Dufour aient, eux aussi, le courage de leurs actes et suivent l'exemple que je leur donne, en jetant bas leurs masques.

Quant au choix d'expressions plus ou moins malsonnantes dont on a cru devoir orner l'appréciation injurieuse qui m'est personnelle, elles se retournent trop facilement contre ceux qui les ont employées, pour que je daigne les relever. Le silence à cet égard me semble tout à la fois plus généreux et plus digne.

Je me permettrais toutefois, si ce n'était pas trop présomptueux de ma part, de protester en terminant et ne fut-ce que pour l'honneur de la profession que j'exerce, contre les insinuations de vénalité, les imputations calomnieuses que M. Dufour ou ses complices n'ont pas craint d'articuler sur le caractère de l'illustre défenseur de M. Gardarein. Certes par son incomparable talent comme pour son honorabilité personnelle, M^{onsieur} Jules Favre est placé sur un piédestal trop élevé pour que de semblables accu-

sations puissent l'atteindre. Mais le mépris public ne saurait en faire trop justice.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués,

E. GARY.

Lettre de M. F. Martine

Souillac, 18 octobre 1869.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprécie les motifs qui vous ont déterminé à ne pas publier la lettre que je vous avais prié d'insérer dans votre numéro du 16 courant; vous avez craint que la vivacité de certaines expressions sur le compte de M. Dufour, ne fussent de nature à m'exposer à des poursuites judiciaires de sa part; mes amis de Cahors l'ont pensé comme vous, et je vous remercie de m'avoir fait entrevoir un piège tendu sans nul doute à ma loyauté.

Avais-je pu, en effet, après avoir lu les injures gratuites que M. Dufour se permettait d'adresser à tant de monde et à moi en particulier, puisqu'il y est dit que la dignité de notre respectable Sous-Préfet avait souffert de la visite faite par lui à certaines maisons (dont la mienne faisait partie); aurais-je pu ne pas en être blessé, et accepter une telle injure sans la signaler au mépris public?

A quel titre M. Dufour se pose-t-il en censeur des actes d'un administrateur aimé et estimé? Quel droit a-t-il d'apporter la déconsidération sur qui ce soit, lui qui ne s'est fait connaître jusqu'ici que par la passion et qui n'a rendu d'autres services à son pays que celui de le diviser et d'y propager les sentiments de haine et de jalousie qui le rongent?

Il conteste la sincérité des témoignages qui sont venus apporter quelque adoucissement aux tortures morales de M. Baptiste Gardarein, si énergiquement vengé par les arrêts d'Agén, de St-Flour et par l'opinion de tous ceux qui ont connu la source des accusations dont il était l'objet. Il n'a connu, dit-il, l'affaire Lamouroux qu'un mois après le dépôt au parquet. (Veut-il parler de la date réelle ou de celle qu'on a cherché à faire donner à ce dépôt dans un intérêt autre que celui de la vérité). Je n'ai qu'un mot à répondre à M. Dufour: La manifestation immense qui se produisit à Souillac pour saluer le retour de M. Gardarein, fut spontanée et ne peut être niée que par ceux qui peuvent y soulever une protestation contre leurs ténébreuses menées; si M. Dufour ne connaît pas l'affaire Lamouroux, que voulait dire sa présence aux débats en qualité de témoin, si ce n'est pour y continuer un rôle que je ne lui envie pas plus que notre cher et honorable Sous-Préfet.

Votre serviteur.

F. MARTINE, fils.

Lettre de M. Labrunie-Laprade

Souillac, le 18 octobre.

Monsieur le Rédacteur,

Soyez, je vous prie, assez bon pour insérer dans votre plus prochain numéro, les quelques lignes que je vous adresse et qui ont pour but de faire connaître à vos lecteurs le profond mépris que m'inspirent les actes de M. le baron Dufour.

M. Dufour se posant en Don Quichotte de toutes les vertus civiques, s'est permis avec un ridicule qui n'est justifié que par sa fanatisme révoltante, de s'occuper d'une visite que M. Dusolier, sous-préfet de Gourdon, des relations duquel je m'honore, à bien voulu me faire dans une circonstance malheureuse. Il s'est même permis, dit-on, de la signaler à M. le ministre, et il s'étonne que sa conduite, sévèrement qualifiée, soit flétrie par tous ceux qui ont au fond du cœur un sentiment de justice et de loyauté.

En vérité M. Dufour oublie sa médiocre personnalité lorsqu'il se permet de porter ainsi un jugement sur des hommes dont l'honorabilité vaut au moins la sienne; et en qualifiant leur maison comme il le fait dans sa lettre au *Journal du Lot* du 9 octobre, il n'a pas réfléchi qu'il commettait à la fois un acte de grossière inconvenance et un manque complet de jugement.

Je n'en veux pour commencement de preuve que le démenti formel que lui donne avec tant de dignité M. le sous-préfet de Gourdon et le dégoût général que soulève son article.

Je partage complètement, M. le Rédacteur, l'appréciation de votre Journal en ce qui concerne M. Dufour: il ne s'est rendu tristement célèbre depuis quelques années que par l'importance qu'on lui a donnée en s'occupant de ses divagations; qu'à l'avenir on rende justice à son mérite il reviendra gros Jean comme devant.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

LABRUNIE-LAPRADE.

Lettre de M. B. Gardarein.

Souillac, le 14 octobre 1869.

Monsieur,

La lettre qui vous a été adressée par M. Dufour et que je lis dans votre estimable journal du 9 courant, m'a plus affligé que surpris. Elle outrage si ouvertement la vérité, elle blesse avec tant d'audace et de fatuité le respect que commandent les décisions de la justice, de longs malheurs imérités et le sentiment public, que j'avais résolu de me tenir pour satisfait de la défaite avec laquelle elle aura été nécessairement accueillie par vos intelligents lecteurs; mais comme mon silence aurait pu être mal interprété, j'ose espérer que vous ne refuserez pas l'hospitalité de vos colonnes aux quelques observations que je prends la liberté de vous adresser, soit pour réfuter les injures contenues dans cette lettre inqualifiable, soit pour faire connaître à mes nombreux amis les motifs sérieux qui m'ont empêché jusqu'ici de livrer à la publicité la reproduction des débats de St-Flour. On pourra ainsi apprécier la valeur de ces motifs, et je devrai à M. Dufour de m'avoir fourni l'occasion d'établir que c'est par la faute de tout autre que moi que je n'ai pu satisfaire l'impétuosité du public avide de trouver dans un compte-rendu exact et fidèlement traduit les éléments de conviction que j'aurais été si heureux de lui fournir.

A Dieu ne plaise que je veuille imiter le langage acrimonieux de M. Dufour, lui déverser le fiel et l'injure, comme il s'est donné le triste plaisir de me les prodiguer à chaque ligne de sa lettre. Je veux encore moins entrer dans une fastidieuse discussion avec lui, touchant la fête populaire qui fut improvisée à Souillac pour saluer mon heureux retour dans mon pays natal. Il a plu à M. Dufour de méconnaître l'exactitude du compte-rendu de cette manifestation importante, inséré dans votre journal du 3 juillet. L'auteur de cet article lui dira avec plus d'autorité que je ne saurais le faire qu'il serait démenti au besoin par un millier d'affirmations impartiales et désintéressées, que jamais ovation ne fut plus éclatante, plus solennelle, plus vraie, plus sympathique; et si M. Dufour persistait à nier un fait aussi évident que la lumière, il ne resterait plus qu'à lui dire de consulter les rapports officiels qui ont dû être adressés à l'autorité supérieure par les fonctionnaires qui ont mission de la renseigner. Quant à moi je me borne à constater que cette trop bienveillante récompense du peu de bien que j'avais pu faire, ou plutôt que j'avais voulu faire; ce témoignage d'une estime qui n'avait cessé de me protéger et de me soutenir dans les conjonctures les plus pénibles, furent acceptées par ma famille comme une consolante réparation des longues tortures morales que j'avais dû subir; que le souvenir en restera impérissable dans nos cœurs comme la reconnaissance qu'elles m'imposent. M. Dufour peut parler à sa guise de cette journée dont ses amis et lui ne furent pas sans doute les témoins; il peut parler de conte, de comédie, il peut même, pour atténuer la portée d'une manifestation qui paraît lui avoir déplu, donner à croire qu'elle avait été organisée par mes métayers, fermiers, débiteurs, craintifs de toute sorte. Je le prévins qu'en écrivant de telles absurdités, il s'exposait à la risée publique dont il menace l'auteur du compte-rendu, qu'il risque de découvrir le mobile qui l'agite, et de provoquer de bien tristes réflexions sur son compte de la part de tous les hommes de bonne foi. Tous mes parents étaient à mes côtés sur la route de l'Auvergne, et ne s'attendaient pas plus que moi à l'attendrissante réception qui m'était réservée. Comment mes trois métayers, trois honnêtes cultivateurs sans doute, auraient-ils pu appeler autour d'eux un tel concours de citoyens de tous les rangs et de toutes les classes? Comment auraient-ils pu malgré leur bonne volonté faire dresser comme par enchantement ces arcs de triomphe que l'enthousiasme d'une population généreuse improvisa en quelques heures; préparer ces inscriptions significatives qui dirent pendant huit jours aux passants étrangers, l'affection et les sympathies dont j'étais entouré. Que M. Dufour essaie de faire organiser une fête semblable par ses métayers, fermiers, débiteurs, craintifs de toute espèce; qu'il mette pour cela des fonds à leur disposition, et il me dira s'il aura obtenu en quelques jours, ce qu'édifia en quelques heures, l'élan populaire excité par la nouvelle du verdict de St-Flour. Que M. Dufour parle de craintifs à Lanzac; il y en a dit-on; mais à Souillac l'espèce n'existe pas. Et quant à des débiteurs, s'il en a, qu'il me permette de lui dire que ce n'est pas là qu'il devra espérer jamais trouver la vivacité de l'enthousiasme. Au surplus comment sait-il que j'ai ou que je n'ai pas de débiteurs? Lui a-t-il été fait quelque confidence à cet égard? Ne pourrait-il en ce qui concerne mes affaires privées, imiter la discrétion que je n'ai jamais

cessé d'observer à l'égard des siennes? Qu'il lui suffise de savoir aujourd'hui, que l'immense cortège qui me prodigua tant et de si éclatants témoignages d'affection et d'estime pour moi, de respectueuse déférence pour la justice, d'admiration pour mon célèbre défenseur, se composait d'hommes libres, justes, indignés, inaccessibles à une basse envie, avides de paix; et qu'il se dise une fois qu'au lieu d'être mes tributaires, je me suis reconnu le leur jusqu'à la mort.

Qu'après cela M. Dufour apprécie comme il l'entendra l'accusation dont j'ai été l'objet, et l'arrêt de la Cour d'Agén, et le verdict du jury du Cantal. A lui la faculté de ne pas me plaindre, de ne pas m'estimer, de regretter que les décisions souveraines et impartiales de la justice m'aient maintenu en possession de mon honneur et de ma liberté en écartant les perfides insinuations de mes détracteurs intéressés. A moi la liberté de mes appréciations sur son compte; le droit de réserver mon estime pour lui. A moi le désir de connaître les motifs qui lui firent prendre le parti de quitter le régiment dont il était sous-officier, et de renoncer aussi aux succès et à l'avancement que lui promettait le nom de son honorable père. Cela peut paraître étrange; mais qui pourrait me contester une opinion, pourvu que je ne me permette jamais sur son compte de ces allusions blessantes qu'il se permet sur le mien?

M. Dufour paraît souffrir dans son amour-propre du jugement que mon éloquent défenseur a porté sur son compte, avec l'autorité et le talent qui le caractérisent; et il accuse M^{onsieur} Jules Favre d'avoir subi la volonté de son client en le traitant avec autant de sévérité. Néanmoins il se console en opposant aux appréciations de l'honorable avocat, les appréciations du vénérable président des assises et celles de M. le procureur impérial. M. le président a, rendu justice, dit-il, au calme de sa déposition; tant mieux pour lui? Mais pourquoi me rend-il responsable de la sanglante apostrophe que lui à adressée M^{onsieur} Jules Favre? Pourquoi cette apostrophe d'un éminent orateur, pourquoi ce cri d'indignation échappé de sa conscience augmentent-ils sa rancune contre moi? M. Dufour ne fera croire à personne que cet honnête homme, ce savant, ce philosophe s'est mutilé en s'inclinant devant mon caprice. M^{onsieur} Jules Favre porte la tête trop haut pour la courber devant un pauvre accusé quel qu'il soit; et si j'avais pu m'oublier jusqu'à me permettre un conseil ou un désir pouvant modifier sa manière de voir, très certainement j'aurais été aussitôt privé de son concours. Il n'avait accepté ma défense qu'après avoir examiné toutes les pièces de la procédure, et s'être convaincu que l'accusation était insoutenable; il avait pris ses notes, fouillé l'enquête, et formé sa conviction. Il avait alors adopté le système si simple qu'il a plaidé; mais il ne me démentira pas quand j'affirme que je n'ai eu que des rapports presque insignifiants avec lui touchant le procès. Evidemment il n'a pu combattre et apprécier l'accusation, qu'en qualifiant et appréciant à son point de vue les éléments sur lesquels elle était basée, les témoignages sur lesquels elle s'appuyait; mais à qui la faute si M. Dufour s'est trouvé sur son chemin? Que M. Dufour sache donc se résigner et qu'il ne m'accuse pas, aussi injustement à l'occasion de toutes les tuiles qui peuvent lui tomber sus. Il a été certainement un des inspirateurs les plus acharnés des foudres du ministère public contre moi; il a été appelé un des principaux témoins par M. le procureur général, et cependant je ne l'ai pas rendu responsable des paroles cruelles qu'il m'a fallu entendre sortir contre moi de la bouche de Messieurs du parquet, ou lire dans l'acte d'accusation.

Mais il convient à M. Dufour d'attaquer, d'insulter et de se poser en victime et en homme attaqué; c'est par là qu'il termine la lettre qu'il vous adresse. S'il faut l'en croire, il regrette que j'ai cédé à une influence mauvaise en cherchant à rentrer à Souillac en triomphateur. Si j'étais rentré chez moi sans bruit, dit-il, si je n'eusse pas essayé de tromper l'opinion publique sur son compte par les calomnies et les mensonges contenus dans les journaux la *Haute Auvergne*, le *Messager du Sud-Ouest* et le *Journal du Lot*, il aurait considéré comme une lâcheté de sa part toute attaque contre moi.

J'accepte ce jugement prononcé par lui-même; et je lui demande dans ce cas s'il devait m'insulter comme il l'a fait, sans s'être préalablement assuré que j'étais coupable d'avoir réclamé ou seulement désiré les honneurs qui m'ont été rendus à mon retour à Souillac. Je me suis déjà expliqué à ce sujet et ne puis que répéter que cette ovation fut pour moi une véritable surprise, et que je n'avais pas prévu tant de bienveillance de la part de mes concitoyens. Je n'ai donc pas cherché le bruit qui a pu se faire dans cette occasion; je n'ai pas d'avantage inspiré les articles des journaux du Cantal; et il me suffira de dire à M. Dufour que si j'eusse été pour quelque chose dans leur publication, je

me serais au moins abstenu de faire imprimer *in extenso* l'acte d'accusation qui a été inséré dans l'un d'eux. Pourrait-il douter que j'aurais trouvé plus avantageux d'ajourner la production de cette pièce qui relate les dépositions à charge, jusqu'à ce que j'aurais pu produire en même temps les dépositions des témoins à décharge! Me croirez-vous, Monsieur, si je vous affirme que je n'ai ni conseillé, ni lu, ni connu en aucune façon les articles reprochés au *Sud-Ouest*? Et quant au compte-rendu du 3 juillet, inséré dans votre journal, vous me rendez bien cette justice que je ne vous l'ai ni adressé, ni demandé; et en un mot, que j'ai été complètement étranger à sa publication. Je dois avouer cependant que j'ai été prévenu de son apparition, le jour ou l'on m'a demandé communication des quelques paroles que j'avais prononcées au banquet qui m'avait été offert; mais ce compte-rendu ne prononce pas même le nom de M. Dufour; et je ne vois pas ce qui peut avoir blessé sa susceptibilité.

Il n'est donc pas dans le vrai, quand il dit qu'il a été attaqué par moi; il a au contraire été toujours agressif et injurieux. Qu'il continue son rôle si ça lui plaît; car c'est pour la dernière fois que je m'occupe aujourd'hui de lui, et de ses écrits. Je puis, dieu merci, être satisfait et de mes rapports dans le pays, et des témoignages les plus honorables qui m'arrivent de toutes parts; je n'ai pas à désirer de nouveaux amis, je puis me contenter de ceux que j'ai. Je n'ai plus d'autre ambition que celle de vivre paisiblement au milieu de ma famille; je m'abrite derrière les décisions d'une justice souveraine qui a reconnu et proclamé deux fois que je n'avais commis aucun délit, aucun crime; ces décisions ont été confirmées par l'opinion publique, qui ne s'est pas méprise sur les lâches complots dont j'avais été l'innocente victime; et comme je l'ai dit déjà une fois, je ne veux me souvenir désormais que de la reconnaissance que je dois à mes généreux concitoyens.

Un mot, maintenant au sujet du compte-rendu des débats de St-Flour et des motifs qui en ont empêché la publication.

En quittant St-Flour, le 14 juin dernier, M. Limousin, sténographe, avait promis de me faire parvenir dans un bref délai la traduction fidèle des notes qu'il avait prises sur l'audience, touchant le réquisitoire de M. le procureur impérial, la plaidoirie de M^{onsieur} Jules Favre et les répliques. Il écrivit le 29 juin pour réclamer une lettre de M. le procureur impérial de Gourdon qui avait été lu à l'audience et qui lui faisait besoin. Il fut donné satisfaction à cette demande, et une nouvelle lettre de M. Limousin, datée du 6 juillet, porta l'accusé de réception de cette pièce, avec l'avis que le manuscrit était expédié en même temps. — On remarque les passages suivants dans cette lettre :

« Dimanche soir, en rentrant de la campagne, j'avais trouvé un mot de M. le procureur impérial de St-Flour, de passage à Paris, me donnant rendez-vous pour hier matin. — C'est en rentrant de la voir que je trouvai votre lettre; dès lors mes dispositions ont dû être changées, il m'a fallu faire recopier le manuscrit qui m'a été livré hier matin, mais qu'il m'était impossible de vous expédier hier. — D'ailleurs j'étais bien aise de ce retard qui me permettait, du moins je l'espérais, de voir enfin M. Jules Favre. Je me suis donc présenté chez lui ce matin; mais l'infortuné voyageur est parti hier pour Cognac et ne sera de retour que vendredi. — Force m'est donc de vous expédier mon manuscrit crit sans avoir pris l'avis de M. Jules Favre au sujet de la publication de la lettre que vous m'avez envoyée; M. le procureur impérial, duquel je n'ai pu obtenir la dernière lettre du même magistrat de Gourdon, le président des assises s'y étant opposé, faisait quelques objections hier, mais je ne les crois pas fondées, au sujet de la publication d'une procédure par le défenseur. Mon devoir est de vous renseigner comme je le fais, pour vous éviter tout désagrément; voilà pourquoi je parle de ce détail. »

Je pris connaissance du manuscrit et je m'aperçus que le réquisitoire de M. le Procureur impérial était modifié dans certaines parties, en tout cas qu'il n'était pas la traduction exacte des paroles que j'avais entendu prononcer par ce magistrat; M. Rupin fut de mon avis et il nous sembla même, mais il paraît que nous nous abusons en cela, que la plaidoirie de M^{onsieur} Jules Favre avait été un peu tronquée. Je retournai donc le manuscrit au sténographe en lui faisant connaître les motifs et le priant de le communiquer à M. Jules Favre. Il me répondit le 19 juillet pour me dire qu'il avait enfin rencontré mon avocat; mais que le manuscrit avait été remis, selon ses desirs, à M. Henblé, l'un de ses secrétaires, qui ne lui avait rendu que le samedi, et qu'il l'aurait expédié le même soir s'il n'eût été trop tard; mais que dès le 18 au matin, il s'était acquitté de ce soin. Répondant à mes

ce coupon au jour de la délibération.
A défaut de paiement aux époques fixées, l'intérêt est dû de plein droit à raison de 6 0/0 l'an, sans préjudice de la déchéance qui peut être prononcée conformément à l'article 19 des statuts.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
Les Jeudi 21, Vendredi 22 et Samedi 23 Octobre 1869
A PARIS, à la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2,

place de l'Opéra.
On peut également souscrire en adressant à la **Société de Dépôts et de Comptes courants** le récépissé du versement effectué à son crédit, dans les succursales de la Banque de France, ou chez les Banquiers des départements et de l'étranger, ses correspondants.

Les souscriptions sont également reçues chez MM. E. DUBOIS et Co, **Comptoir de la Semaine financière**, 83, rue Richelieu.
A BRUXELLES, chez M. Brug-

mann, fils, banquier.
A LIÈGE, à la Banque lié-

goise.
L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFE, J.-E. HORN, Jules MARIAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ E. SEINGUELET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUER, Ed. FUTTON, A. DAËO, E. de SONNIER, E. BARAS L. COULON, E. ROUSSEY.
L'Avénir national a des correspondants particuliers, à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève,

Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'Avénir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

L'Avénir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquere, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique; par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN.

ON s'ABONNE à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les

départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M^e D'AMBERT, avoué.
Il résulte d'un exploit de Leymarie, huissier à Souillac que, dame Anne Julie Mespoulet a formé une demande en séparation de biens contre le sieur Jean Goursat, son mari.

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, n^o 4, est déposé à la mairie de Gramat, depuis le 14 octobre 1869.

(Extrait du Gourdonnais du 14 octobre.)



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc.
Elégance et confort. — Prix modérés.

LE PHÉNIX

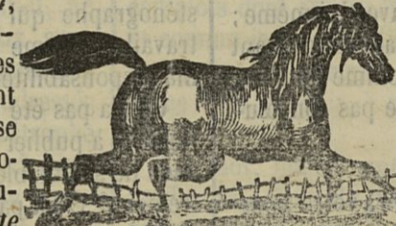
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
FONDS DE GARANTIE : TRENTE-SIX MILLIONS
PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DES BÉNÉFICES
Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées
RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNEE 1868.
Assurances vie entière (comme pour les années 1865 1866 et 1867) 4 fr. 20 c. pour 100.
Assurances mixtes (comme pour les années 1866 et 1867)..... 5 fr. 40 —
ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.
S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n^o 33, et à M. Gaubert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est

CARROSSERIE ET SELLERIE

EN TOUT GENRE
Et assortiment complet de Fournitures
Atelier et magasin chez M. Vaire, boulevard Nord, en face la maison de M. de Fontenilles, à Cahors.
Le sieur Escoffre (Casimir), successeur du sieur Breil, carrossier, a l'honneur de prévenir le public qu'il fera tous ses efforts pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Gallerie Audourey, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.
Toutes ses voitures sont remises à neuf.



LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAÎTRE PAR HUMANITÉ LA
FARINE MEXICAINE
DEL DOCTO BENITO DEL RIO, DE MEXICO.
De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la **Phtisie pulmonaire**. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un **phthisique**, de s'écrier : il est poitrineux ! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien ! non, la **PHTISIE N'EST PAS INCURABLE** : Dieu, à côté du mal, a placé le remède; il ne s'agit que de le trouver et de l'employer; cette noble tâche était dévolue à el Docto Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus; son action réparatrice et fortifiante agit directement sur la tuberculisation et la granulation de plus de 2 à 3 mois. — LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.
On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que MM^{rs} BARLEHEN et C^o, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.
Dépôts : PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras; LYON, 114, quai Pierre Scize; et à Cahors, chez M. DUC, pharmacien, Boulevard Sud.

AVIS
Afin de faciliter la vente à vil prix de produits inférieurs, certains parfumeurs ne connaissant qu'un moyen (peu scrupuleux, il est vrai), c'est d'imiter les articles des maisons jouissant d'une grande et honorable réputation. Ils imitent les FLACONS, les étiquettes, et même l'EMBALLAGE des produits de la maison L.-T. PIVER.
Cette Maison invite donc sa clientèle à se garantir de la fraude, en exigeant sur chaque article :
1^o La Marque de fabrique ci-jointe.
2^o L'EMBALLAGE authentique et soigné dans la fabrication.
Et 3^o le nom : L.-T. PIVER, PARFUMEUR DE S. M. L'EMPEREUR.

MAUX DE GORGE
INFLAMMATIONS DE LA BOUCHE
PASTILLES DETHAN
au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les maladies de la voix, les Angines, les Tumeurs et les inflammations de la Bouche, recommandées aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.
ÉLÉMENT de DETHAN
POUDRE de DETHAN
OPHAT de DETHAN
Dentifrices au Chlorate de Potasse.
Ces dentifrices, précieux pour la toilette et le soin de la bouche, blanchissent les Dents, empêchent la Carie, calment les Douleurs, rafraîchissent les Gencives et guérissent les Inflammations.
Paris, DETHAN, pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, et chez les principaux pharmaciens de France et de l'Étranger.

Quate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.
82. Envoyez moi de nouveau deux rouleaux de la quate antirhumatismale du Dr. Pattison pour un ami, car elle a guéri complètement je pourrais presque dire miraculeusement ma mère qui a souffert pendant 22 ans des plus fortes douleurs rhumatismales,
St. Loretto en Bavière le 7 octobre 1868.
Jos. Geiger, Curé.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Béquey.
S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite, ou à M. Monsou, filateur.
Cette maison est la propriété de M. Alazard.

A VENDRE
Une Coupe de bois de construction au château de Boisse, commune de Castelnaud-Montrairat.
S'adresser à M. et M^{me} de Boisse, propriétaires du château.

PARFUMERIE ORIZA
Inventée par L. LEGRAND, parfumeur, FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE SUISSE ET D'ITALIE.
PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.
Tous les produits spéciaux ci-dessous sont préparés avec des soins inusités; on peut dire avec vérité qu'ils sont l'expression de la science réunie à l'art du parfumeur.
Médaille de mérite à l'Exposition universelle, Paris, 1867.
ORIZA-POWDER
CRÈME-ORIZA
DE NINON DE LENCIOS.
Cette incomparable préparation est onctueuse et fontaine, donne de la fraîcheur et de l'éclat à la peau, prévient et détruit les rides du visage et entretient la beauté jusqu'à l'âge le plus avancé.
ESS. ORIZA ET ORIZA-LYS
Parfums concentrés nouveaux, des plus à la mode, pour le mouchoir.
ORIZA-LACTÉ pour blanchir, empêcher, détruire les rides et les taches de rousseur à la peau.
L'Orizaline-Végétale et l'Orizaline-Pommade, Importations des Indes par le Docteur JAMES SMITHSON, pour ramener aux cheveux, instantanément, leurs couleurs primitives, telles que : blond, châtain, brun et noir. Ces deux préparations sont sans inconvénients dans l'emploi et sans aucun danger pour la santé.
Le Prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne les flacons et les pots.
BAU TONIQUE QUININE LEGRAND et POMMADE au BAUME de TANNIN Préparations selon les formules laissées par le Docteur CHOMEL, pour nettoyer la tête, régénérer les cheveux et en arrêter la chute et les faire repousser en très peu de temps.
Se vend : chez les principaux coiffeurs et parf de la France et de l'étranger.

GUÉRISON DES HERNIES
CURE RADICALE
Méthode PIERRE SIMON
40 ans de succès. — Notice envoyée franco. — S'adresser à MM. Besoussimon et Deschamps-Simon, ban- dagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. Affanché.
3 mois 17 fr. 6 mois 34 fr.
Un an : 68 fr.
Rédacteur en chef : A. NEFFTZER.
On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Monmartre, 10 Paris.

TREBUCCIN FRÈRES
CAFÉ DES GOURMETS
LE SEUL QUI AIT OBTENU DEUX MÉDAILLES POUR SA SUPÉRIORITÉ à l'Exposition Universelle de Paris 1867.
ARÔME CONCENTRÉ
ÉCONOMIE ET FORCE
UNE DEMI DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE FORTE TASSE SOIT A L'EAU, SOIT AU LAIT.
PRIX DE LA BOÎTE 1 fr. 50
On reprend pour 50 fr. la boîte revêtue de l'étiquette
Exiger sur toutes les Boîtes notre signature. Les Contrefaçons seront poursuivies conformément à la loi.
USINE A VAPEUR 48 & 50, RUE DE LAGNY, A PARIS
Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.

CAFÉ DES GOURMETS

Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.
Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du Café des Gourmets en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.
Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.
Le Café des Gourmets n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par deux MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.
La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le Café des Gourmets, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.
La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.

LES CHOCOLATS

Et le Tapioca des Gourmets préparés par MM. TREBUCCIN FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phtisie, et toutes les irritations de poitrine.
D. pôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 1, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

Etude de M^e L. Labie, notaire, à Cahors
D'un acte retenu par M^e L. Labie et son collègue notaires à Cahors, le 27 septembre 1869, enregistré, il résulte : que M. Alfred Frézouls, négociant à Cahors, a fait vente et cession en faveur de M^{les} Soulié, sœurs, domiciliées à Gramat, de son fond de commerce de mercerie, lingerie, bonneterie, ganterie et parfumerie, qu'il exploite à Cahors, galerie Fontenille, port tant pour enseigne : Lucie Frézouls. — Le prix en est et demeurera déposé entre les mains dudit notaire pendant un mois à partir du 1^{er} octobre prochain, époque à laquelle lesdites demoiselles doivent se mettre en possession, étant autorisées à prendre le titre de successeur de M. Frézouls.
Cette cession est faite en conformité de l'article 447 Code de commerce.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — Prix Modérés.

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

COURS DE PRONONCIATION
A L'USAGE DES
BÈGUES
Professé par H. CHERVIN, officier d'académie, Directeur-fondateur de l'Institution des Bègues de Paris.
Complète guérison en vingt jours de leçons
Le propriétaire gérant : LAYTOU